

II) – Une gestion maîtrisée et responsable

A) – La mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement

Vous trouverez ci-dessous un projet de PPI qui montre l'ampleur les grands engagements opérationnels et financiers de l'agglomération du Grand Tarbes pour les cinq années à venir.

Ce PPI constitue une base prévisionnelle non figée. Il sera complété ultérieurement par un budget prévisionnel sur 5 ans en cours de réalisation.

PPI 2009-20013							
valeur 2008 en K€							
	<i>RAR</i> 2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
OPERATIONS MO CTD							
Zones d'activités							
Parc des Pyrénées PH2	D	3 500	2 000	500	0	0	6 000
Parc des Pyrénées PH3	D	0	0	1 500	2 500	2 000	6 000
Parc Adour	D	2 233	2 033	2 033	2 100	1 942	10 341
Ecoparc	D	300	0	0	0	0	300
Orleix	D	50	0	0	0	50	100
Alstom	D	3 257	500	500	1 700	850	6 807
MCEF	D	493	600	5 000	1 407	0	7 500
Coopérative Haricot Tarbais	D	200		0	0	0	200
Charte paysagère et entrées d'agglomération	D	50	200	300	400	400	1 350
Conservatoire Henri Duparc	D	631	350	1 350	700		3 031
Lac Soues-Bours	D	60	500	700	200	0	1 460
Aire GDV Séméac	D	200	700	0	0	0	900
Sédentarisation GDV		135	336	336	336	205	
Piscine Boyrie	D	20	30	100	1 000	1 000	2 150

Biblio / Ecole musique Séméac	D	0	0	0	1 450	1 450	2 900
PARTICIPATIONS Grand Tarbes CTD							
Laboratoire recherche et filières		0	0	200	200	200	600
Pépinière crescendo		500	0	0	0	0	500
CPER PUT		180	194	220	286	320	1 200
PDU (schéma vélo)		150	400	500	500	500	2 050
LGV		0	275	275	275	275	1 100
AMELIORATION PATRIMOINE HORS CTD							
Louis Aragon		65	45	65	55	75	305
Nelson Mandela ludothèque		38	5	45	45	25	158
Piscine Rauner		95	55	40	50	25	265
TOTAL GLOBAL		4 731	8 876	13 623	10 621	10 247	56 565

B) – Un recours à l'endettement limité

En 2009, pour faire face aux projets d'investissements qui sont présentés, il conviendra de faire appel à l'emprunt pour un montant d'environ 3 M€, compatible avec nos capacités de remboursement à long terme.

Sur le recours à l'emprunt, il convient d'être prudent compte tenu de l'incertitude qui pèse sur l'évolution des taux d'intérêt et le positionnement du secteur bancaire en matière d'octroi d'emprunt aux collectivités locales.

C) – Une fiscalité unique reconduite

La TPU sera reconduite malgré l'érosion de notre autofinancement et afin de limiter la pression fiscale sur les ménages, il ne sera pas fait recours à la fiscalité mixte.

L'instauration d'une part additionnelle perçue par le Grand Tarbes sur les impôts ménages devra faire, dans l'avenir, l'objet d'un réel débat si les contraintes que nous connaissons devaient perdurer.